Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502222-20260605-2026050605-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
**Commune de Pleine-Fougères**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 05/06/2026

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 19 | 14 | 18 |

| Vote |
|---|
| **A l'unanimité** |
| Pour : 18<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 5 Juin à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Pleine-Fougères s'est réuni en salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur THÉBAULT Louis, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/05/2026.

**Présents** : M. THÉBAULT Louis, Maire, Mmes : CORDON Magali, LECORVAISIER Manon, LEMONNIER Sandrine, MORIN Héloïse, RONDIN Perline, TRÉCAN Marilyne, MM : BIGUÉ Yann, BREHIN Pierrick, BRUNE Didier, CHAPPE Samuel, RICHARD Hervé, ROUSSEL Axel, TROMEUR Alban

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : HIVERT Sylvie à M. ROUSSEL Axel, MACE Marion à Mme TRÉCAN Marilyne, PIGEON Patricia à Mme MORIN Héloïse, M. GUILLOUX Sylvain à M. THÉBAULT Louis

Absent(s) : M. SORIN Rémi

**A été nommé(e) secrétaire** : M. BIGUÉ Yann

## 2026-05/06-05 – Finances : restaurant municipal et garderie : fixation des tarifs à compter de l'année scolaire 2026/2027

Vu la délibération n°4 du 7 juillet 2025 fixant les tarifs de la garderie périscolaire et du restaurant municipal à compter de la rentrée scolaire 2025/2026 ;

Vu la délibération n°4 du 05 juin 2026 révisant les tarifs du dispositif « cantine à 1 euro » comme suit pour les élèves de maternelle et du primaire, du public et du privé ;

Considérant l'avis de la commission finances du 11 mai 2026, proposant de fixer les tarifs garderie et cantine, à compter de la rentrée scolaire 2026/2027, comme suit en vue de les adapter à l'augmentation des charges liées au service :

Garderie :

- Forfait mensuel : 22 €
- Garderie matin (avant la classe) : 2,60 €
- Garderie soir (après la classe) : 2,60 €
- Majoration en cas de retard le soir à la garderie : 5€ par quart d'heure

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502222-20260605-2026050605-DE

Restaurant municipal :

- Maternelles et primaires :

| Tranches | Quotient familial | Tarif | Aide de l'Etat |
|---|---|---|---|
| 1 | 0 à 1000€ | 1€ | 4€ |
| 2 | 1001€ à 1200€ | 3,80€ | 0€ |
| 3 | 1201 et plus et quotient non fourni | 3,95€ | 0€ |

Pour les familles n'ayant pas fourni d'attestation de quotient familial le tarif de la tranche 3 sera appliqué.

- Collège (élèves, stagiaires) : 4,95 €
- Enseignants – autres : 7,95 €
- Maternelles et primaires - prix majoré hors délai ou autres : 7 €
- Ponctuel (enfant mangeant de manière très occasionnelle) : 5€
- Enfants ayant un régime alimentaire très spécifique, sous condition et après étude avec la famille (le repas étant fourni par la famille) **hors tranche 1** pour les enfants de maternelle et de primaire : 2,50 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

-de fixer à compter de la rentrée scolaire 2026/2027, les tarifs susvisés pour la garderie périscolaire et le restaurant municipal ;

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/06/2026

Le Maire
Louis THÉBAULT

Secrétaire de séance
M. BIGUÉ Yann

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le
10/06/2026